

添 付 資 料

[資料]

1. 調査団員・氏名

総括	村瀬 達哉	JICA 資金協力支援部準備室 事業調査第二課長
計画管理	渡部 理子	JICA 資金協力支援部準備室 事業調査第二課
業務主任/ 施設計画/調達事情	福渡 勲	(株) 福渡建築コンサルタンツ
施工計画/積算関係	松山 幹央	(株) 福渡建築コンサルタンツ
積算/施工事情	M. Phillippe NGANYANDE ZOWE TIBA	(株) 福渡建築コンサルタンツ
通訳（仏語）	大島 美保	(株) 福渡建築コンサルタンツ

2. 調査行程

通算日数	月日	曜日	行程					
			官団員		コンサルタント団員			
			総括(JICA)	計画管理(JICA)	業務主任/施設計画/調達事情	通 訊	施工計画・積算関連	積算・施工事情
1	8/20	水			NRT11:00JL405 → CDG16:40 CDG23:15AF880 →			
2	8/21	木			→BGF04:55 DCESインセプションレポート説明、質問書提出		調達事情聴取 バンギ市内	
3	8/22	金			調達事情調査	業務主任に同行	資料収集・聴取 オンベラ・ムボコ県	
4	8/23	土			"	"	"	
5	8/24	日			資料整理	資料翻訳等		
6	8/25	月			調達事情調査 UNICEF訪問	業務主任に同行		
7	8/26	火			調達事情調査	"		
8	8/27	水			DCES打合せ	"	NRT11:10JL405→ CDG16:40 CDG23:15AF880→	
9	8/28	木			協力省訪問 DCES打合せ 団内打合せ		→BGF04:55 表敬 団内打合せ	
10	8/29	金			調達事情調査 UN安全ブリーフィング	施工計画・積算に同行	積算関連調査 UN安全ブリーフィング	
11	8/30	土			調達事情調査	"	建設会社聴取	
12	8/31	日			資料整理 団内打合せ			
13	9/1	月			DCES打合せ	施工計画・積算に同行	DCES打合せ 積算関連調査	
14	9/2	火			調達事情調査	"	積算関連調査	
15	9/3	水		NRT11:10JL405→ CDG16:40 CDG23:15AF880→	父母会聴取	"	施工計画 DCES打合せ	
16	9/4	木		→BGF04:55 団内打ち合せ 表敬	計画管理と打合せ	計画管理に同行	資料整理 計画管理と打合せ	
17	9/5	金		表敬	計画管理に同行		施工計画・積算 関連調査	
18	9/6	土		打ち合せ、サイト踏査	"	"		
19	9/7	日	BAMAKO12:10 → DUALA17:40	打ち合せ、草の根無償 サイト視察	"	"		
20	9/8	月	DUALA12:20→ BGF16:40	DCES協議 サイト踏査	"	"		
21	9/9	火	協議		総括に同行			
22	9/10	水	協議		"	積算関連調査 サイト踏査		
23	9/11	木	ミニッツ署名		ミニッツ署名 BGF22:15 AF884 →	積算関連調査 BGF22:15 AF884 →		
24	9/12	金	BGF10:10 → DUALA11:40 → YAOUNDE 16:00 大使館報告		→CDG05:55 19:05 JL407 →			
25	9/13	土	YAOUNDE20:20 →		→NRT13:56			
26	9/14	日	→ CDG06:15 CDG13:15 →					
27	9/15	月	→NRT07:55					

DCES : 教育省学校建設機材局
NRT : 成田国際空港

CDG : シャルル・ド・ゴール国際空港(パリ)
BGF : バンギ国際空港(中央アフリカ国)

3. 関係者（面会者）リスト

「中ア」国政府

Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR)

国家教育・識字・高等教育・研究省

M. Ambroise ZAWA	Ministre 大臣
M. Luc WENEZOU	Directeur de Cabinet 官房長
M. Bouba INOUSSE	Chargé de Missions Projets ミッション・プロジェクト担当官
M. Philippe DJOGO	Agent de Presse プレス担当官
M. Timothée ZIANTHE	Directeur, Direction des Constructions et Equipements Scolaires 学校建設機材局 局長

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

経済計画国際協力省

M. Félix MOLOUA	Directeur de Cabinet 次官
M. Jean-Louis POUNINGUINZA	Chargé de Mission, Coordonnateur ミッション担当官、コーディネーター
Mme Désiré Julienne GAUDEUILLE	Directrice de la Coopération Bilatérale 二国間協力局長
M. Alain NDONGOU	Cadre 管理職

Ministère de l'Equipement et du Desenclavement

設備・交通整備省

M. Cyriaque SAMBA-PANZA	Ministre 大臣
-------------------------	----------------

Ministère de Réhabilitation des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement (MREPUL)

公共建物改修・都市計画・住宅省

M. Elie TOUAZOUMBOMA	Directeur de Cabinet 次官
M. Bassoukpatou BINGA	Expert 専門家
M. Séraphin KOMARIA-MATOUROU	Expert 専門家
M. Sylvestre GOSSOYE	Expert 専門家

M. Gabriel ABDEL AMINE	Expert 専門家
M. Jean-Paul MARADAS-NADO	Architecte 建築士
M. Owen BABADI	Inspecteur Contrôle 監理検査官

他ドナー・国際機関・情報提供機関等

UNICEF

ユニセフ

Mme Sophie NDAUGUERE	Education Program Officer 教育プログラムオフィサー
----------------------	---

PNUD

国連開発計画

M. Epiphane MONGBO	Security Adviser 安全アドバイザー
--------------------	------------------------------

現地 NGO

CREPA(Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement)

飲料水・衛生のための地域センター

M. Christophe BELANDOMBI	Ingénieur 技師
-----------------------------	-----------------

現地 NGO (草の根無償)

Association pour l'Intégration des Jeunes

青年の統合のための会

M. Lucien EBERKOUZOU	Président 総裁
M. Christophe BELANDOMBI	Secrétaire Général 事務局長

Association de Bienfaisance

慈善協会

M. Samuel FEIZOUOKM	Coordinateur コーディネーター
---------------------	--------------------------

Fédération des Associations des Parents d'Elèves

全国父母会連盟

M. Africain KZANGBA	Président 総裁
---------------------	-----------------

現地コンサルタント

M. Philippe NGANYANDE Atelier A3 Sarl
ZOWE TIBA Gérant
 代表者

現地施工業者

M. Henry COGATO SNCMBA (Société Nouvelle de Construction et Menuiserie en
 Bâtiment)
 PDG
 代表取締役社長

M. Jean Standles ALIMA ALIZE CONSTRUCTION
 Directeur Général
 代表

M. Evariste DIGNITO La Semence
 PDG
 代表取締役社長

M. François DOBELE D.D.N Construxtion
 Gérant de l'Entreprise
 経営者

現地調達業者

M. Yvon KAMACH Groupe Kamach (一般建設資材・建設業)
 PDG
 代表取締役社長

M. Joseph FONKOU FOBERD CENTRAFRIQUE (アルミ屋根材、塗料、セメント、
 鉄筋)
 Directeur Commercial
 営業部長

M. Hileure WANGOMBE SCAD (木材)

M. Aimé-Simplice COLALU (アルミ屋根材)
WAGNON NGBOKOLI Directeur Administratif et Financier (responsable)
 総務財務部長(責任者)

M. Kévin NGAKOSSI Vendeurs de sables et graviers (砂・砂利)
 Responsable adjoint
 代表者補佐

M. GBOKOSCI Société ATIB (レンガ製造業)
 Vendeur
 販売担当

M. KAMBO Michel FATEB (家具製造業)
 Chef d'Atelier
 工場長

M. BACHAR DAMECA Menuiserie (家具製造業)

	Chef d'Atelier 工場長
M. TOGNAMA Sylvain	SYLVA-BOIS (家具製造業)
	Gérant 経営者
M. YETIKOA Nicaise	CFAO Motors (車両輸入販売)
	Attaché commercial 営業担当
Mme Catherine SAMBA-PANZA	CSP Assurances Conseils (保険代理店)
	Direction 取締役

4. 討議議事録 (M/D)

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISSION DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement Centrafricain (ci-après désignée "le Centrafrique"), le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude pour la revue de la mise en œuvre du « Projet de reconstruction d'écoles primaires » (ci-après désigné "le Projet") et a confié l'exécution de ladite étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en Centrafrique une mission d'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet (ci-après désignée "la Mission") conduite par Monsieur Tatsuya MURASE, Directeur de la Division des Etudes de Projet II, Département des Aides Financières Non-remboursables et des Appuis aux Prêts, JICA. Le séjour de la Mission couvre la période du 21 Août au 12 Septembre 2008.

Au terme des discussions et de visites d'étude sur les sites, les deux Parties se sont accordées sur les éléments essentiels mentionnés en appendice ci-joint.

Fait à Bangui, le 11 Septembre 2008

村瀬 達哉

M. Tatsuya MURASE

Chef de la Mission
Mission d'étude pour la revue de la mise
en œuvre du Projet
Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)
Japon



M. René-Patrice OUANEKONE

Chargé de Mission Responsable des Enseignements
et de la Formation du Plan de l'Education pour Tous
(EPT) et du Plan National de Développement de
l'Education (PNDE)
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
(MENAESR)
République Centrafricaine



Mme Désirée Julienne GAUDEUILLE

Directrice de la Coopération Bilatérale
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale (MEPCI)
République Centrafricaine

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour objectif d'améliorer l'environnement scolaire de l'Enseignement Primaire par la construction des salles de classe d'écoles primaires dans les zones cibles du Projet.

2. Zones cibles du Projet

Les zones cibles du présent Projet sont : la ville de Bangui et la préfecture de l'Ombella-Mpoko. (Voir Annexe-1)

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'organisme responsable ainsi que l'organisme d'exécution du présent Projet sont indiqués ci-dessous. Leurs organigrammes respectifs sont ci-attachés en Annexe-2.

Organisme responsable : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENAESR) ;

Organisme d'exécution : Direction des Constructions et des Equipements Scolaires (DCES).

4. Contenu de la requête

La Partie centrafricaine a remis à la Partie japonaise la requête définitive attachée à l'Annexe-3. La JICA examinera la pertinence du contenu de ladite requête au Japon et demandera au Gouvernement du Japon son approbation après la révision du concept de base et de la conception détaillée.

5. Système de la coopération financière non remboursable

5-1. La Partie centrafricaine a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon décrit à l'Annexe-4, expliqué par la Mission.

5-2. La Partie japonaise a expliqué à la Partie centrafricaine l'aperçu du nouveau système de la coopération financière non remboursable du Japon qui sera mis en place à partir du mois d'octobre 2008. La Partie centrafricaine en a pris bonne note. La Partie japonaise se propose de donner à la Partie centrafricaine les explications détaillées sur son nouveau système de coopération financière non remboursable plus tard. Par ailleurs, la Partie japonaise présentera à la Partie centrafricaine les projets de l'Echange de Notes (E/N) et du Grant Agreement (G/A) relatifs au présent Projet vers le mois de novembre. L'accord sous la forme écrite de la part de la Partie centrafricaine sur les projets de l'E/N et du G/A relatifs au présent Projet constituera une des conditions requises pour la mise en œuvre du Projet. La Partie centrafricaine en a pris bonne note.

5-3. Pour l'exécution du présent Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable, la Partie centrafricaine prendra les mesures nécessaires mentionnées en Annexe-5 pour le bon déroulement du Projet.

6. Planning futur

6-1. La Mission achèvera la présente étude le 12 septembre 2008.

6-2. La Partie japonaise examinera les composantes faisant l'objet de la coopération au Japon et présentera à la Partie centrafricaine les résultats dudit examen par courrier et/ou e-mail avant la présentation des projets de l'E/N et du G/A.

6-3. Une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet n'est pas prévue dans le cadre de la présente étude. De ce fait, au cas où il n'y aurait pas de modification importante sur le contenu de la coopération issue des résultats de l'examen mentionné dans le paragraphe 6-2, la Partie centrafricaine les accepterait sans objection. La Partie centrafricaine en a pris bonne note.

6-4. La JICA finalisera son rapport de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet et le fera parvenir à la Partie centrafricaine vers décembre 2008.

7. Autres points discutés

7-1. Objets de la Coopération

La Partie centrafricaine a fortement souhaité que les composantes de la coopération antérieurement confirmées au cours de l'étude précédente pour la revue de la mise en œuvre du Projet soient maintenues comme les composantes de la coopération du présent Projet. La Partie japonaise a expliqué qu'il serait éventuellement nécessaire de réviser les objets de la coopération suite à l'analyse qui sera faite au Japon. La Partie centrafricaine a pris bonne note.

Par ailleurs, les deux Parties ont convenu d'examiner les objets selon les procédures mentionnées à l'Annexe-3 au cas où il serait nécessaire d'ajuster les objets de la coopération.

En outre, si des changements n'influençaient pas sur le nombre d'écoles et/ou le nombre de salles de classe, de tels changements ne seraient pas considérés comme modification importante. La Partie centrafricaine a convenu sur le sujet.

7-2. Mesures à prendre par la Partie centrafricaine

(1) La Partie centrafricaine a inscrit à ce jour le montant de 30 millions de francs CFA pour assurer les travaux à sa charge. Pour la suite des travaux à sa charge ci-dessous indiqués, elle a convenu d'affecter le budget supplémentaire nécessaire dont le montant est de 70 millions de francs CFA pour l'an 2009.

- a) Travaux de branchement d'eau ;
- b) Travaux de branchement d'électricité ;
- c) Nivellement de terrain de construction ;
- d) Démolition et enlèvement des infrastructures existantes, telles que salles de classe à remplacer et abattage d'arbres, etc.,
- e) Mise à la disposition des salles de classe remplaçantes.

(2) La Partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures ci-dessus mentionnées et à les achever avant la publication de l'avis d'appel d'offres du Projet.

Toutefois pour ce qui concerne la mesure (d), la démolition et l'enlèvement des infrastructures

existantes qui sont actuellement utilisées, les deux Parties ont convenu à ce que la Partie centrafricaine commence la démolition immédiatement après la procédure de désignation d'un entrepreneur japonais.

Par ailleurs, la Partie japonaise a expliqué que les sites où ces travaux n'auraient pas été achevés dans le délai seront écartés du Projet et a obtenu l'accord de la Partie centrafricaine.

(3) La Partie centrafricaine s'engage à prendre les mesures adéquates pour ses obligations ci-dessous mentionnées :

- Exonération des taxes telles que taxes d'importation, taxes à valeur ajoutée (TVA) sur les matériaux et équipements à acquérir par l'entrepreneur japonais et les sous-traitants locaux, de même que les impôts sur les services que peuvent générer les activités dans le cadre du Projet ;
- Facilitation des entrées et sorties, des séjours en Centrafrique pour les personnes de la Partie japonaise concernées par le Projet.

(4) La Partie centrafricaine ouvrira un compte bancaire dans une banque japonaise pour recevoir le fonds destiné à l'exécution du Projet. A cet effet, elle conclura un arrangement bancaire (A/B) avec une banque japonaise. La Partie centrafricaine s'engage à assurer le budget nécessaire à cette procédure.

7-3. La Partie centrafricaine a convenu de prendre les mesures de sécurité nécessaires et suffisantes pour les ressortissants japonais dans le cadre de la mise en œuvre du présent Projet.

7-4. Affectation des enseignants

La Partie centrafricaine forme aujourd'hui des enseignants au niveau régional (avec l'appui de la Banque Mondiale) et au niveau central (gouvernement) dont l'effectif se chiffre à environ 450 personnes et 150 personnes respectivement. La Partie centrafricaine s'engage à affecter les enseignants d'une manière adéquate dans les salles de classe construites dans le cadre du présent Projet.

7-5. Les deux Parties ont convenu que les informations relatives au présent Projet ne seront pas publiées et resteront confidentielles avant le stade de la soumission pour le Projet.

Par ailleurs, étant donné qu'une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude n'est pas prévue dans le cadre de cette étude, les deux Parties ont convenu que le coût approximatif du Projet qui sera présenté plus tard à la Partie centrafricaine ne doit pas être reproduit ni dévoilé avant que tous les contrats relatifs au Projet n'aient été signés. En outre, la Partie centrafricaine a compris que le coût approximatif du Projet ne serait pas le coût définitif qui est susceptible d'être modifié.

Annexes :

Annexe-1 : Zones cibles du Projet ;

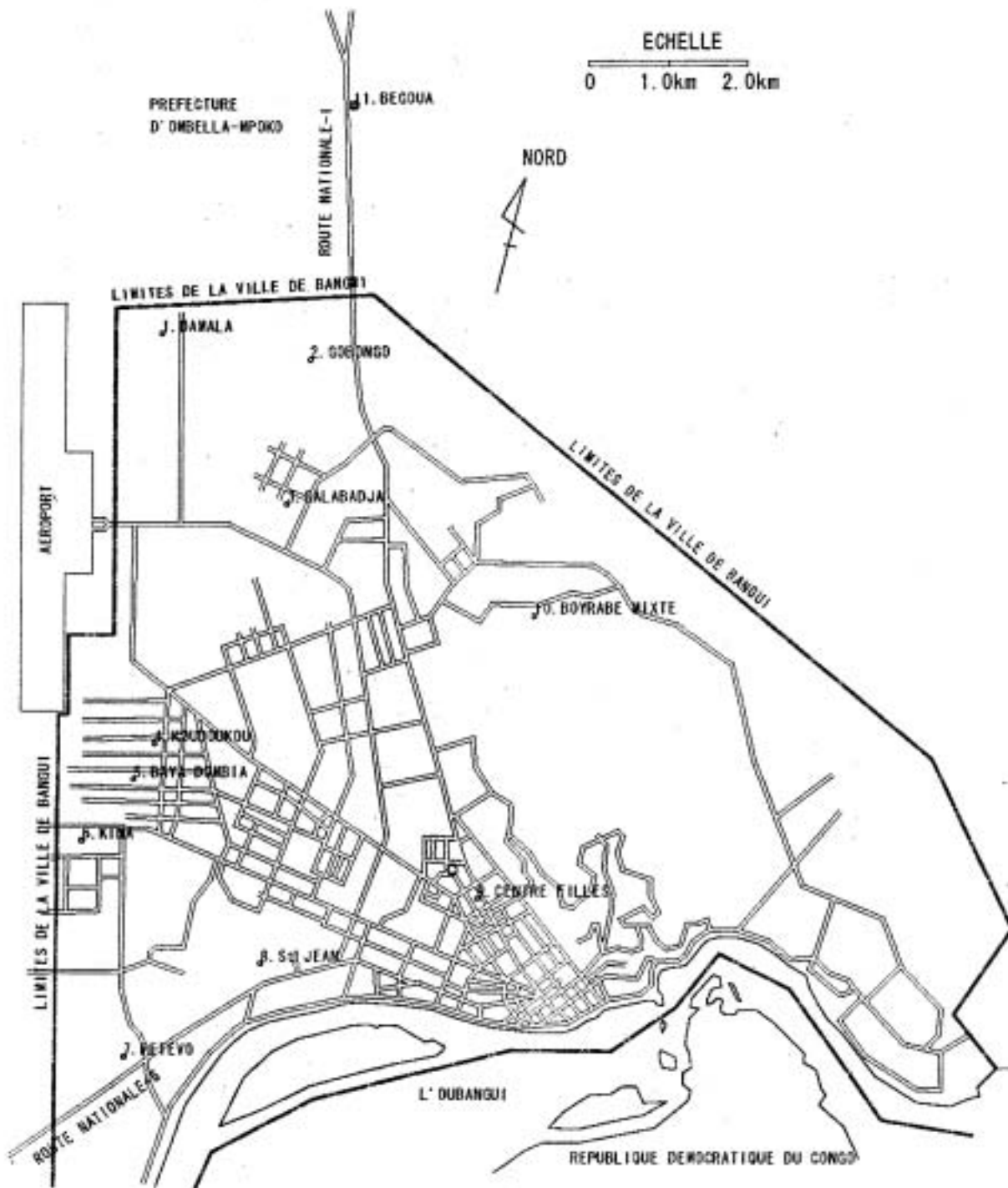
Annexe-2 : Organigrammes du Ministère en charge du Projet ;

Annexe-3 : Contenu de la requête ;

Annexe-4 : Schéma de la coopération financière non remboursable ;

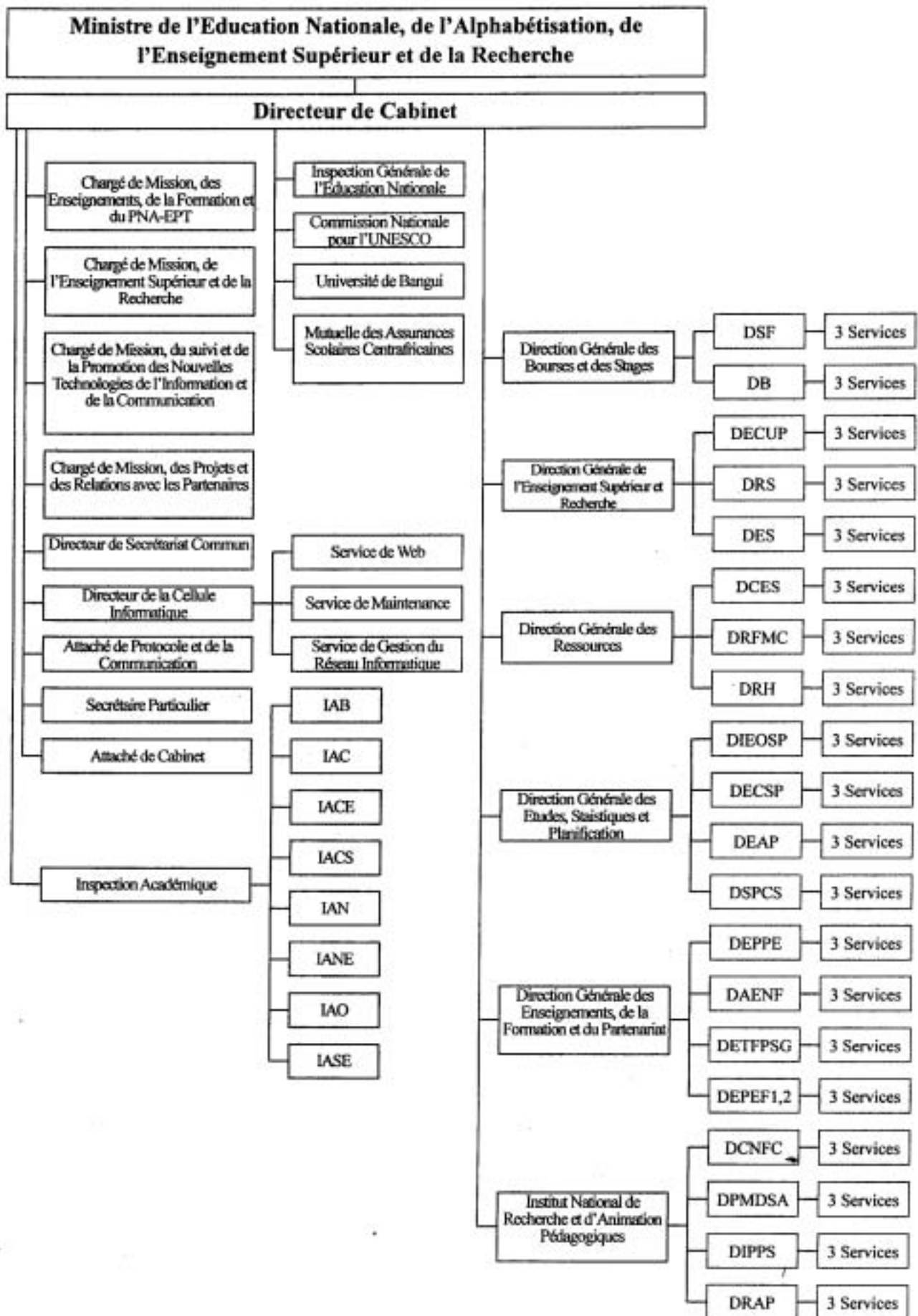
Annexe-5 : Mesures à prendre par la Partie centrafricaine.

ANNEXE-1 Zones cibles du Projet



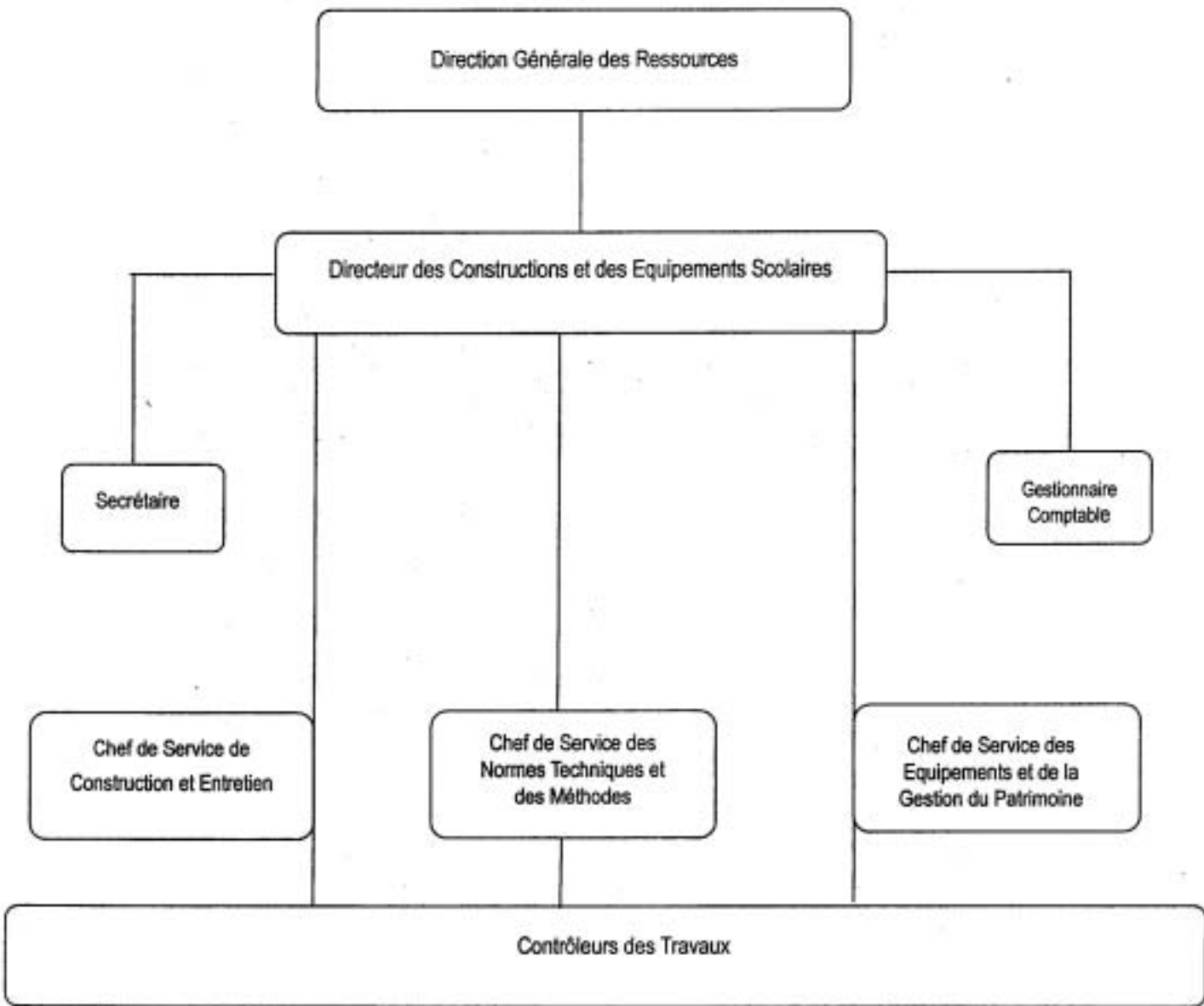
Handwritten initials/signature in the bottom right corner.

ANNEXE-2.1 Organigramme du Ministère



Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.

ANNEXE-2.2 Organigramme de la Direction des Constructions et des Equipements Scolaires



Effectif Personnel DCES	
Directeur.....	01
Chef de Service.....	03
Contrôleur des Travaux.....	02
Gestionnaire Comptable.....	01
Secrétaire.....	01
Planton.....	01
Gardien.....	01
Total.....	09

Handwritten initials/signature

ANNEXE-3 Contenu de la requête

Sites faisant l'objet de la coopération : 109 salles de classe / 11 écoles

Nom de site	Classement
Damala	A
Gobongo	A
Galabadjia	A
Koudoukou	A
Gbaya Dombia	A*
Kina	A
Petevo	A
St.Jean	A
Centre-Filles	A
Boye-Rabe Mixte	A
Begoua	A

Constructions/installations	Bâtiment de salles de classe (incluant les salles de Directeur d'école, magasin)	*
	Latrines	*
	Clôture extérieure	*
	Installation d'électricité	B
	Installation d'eau	B
Matériel et équipements	Tableau noir	*
	Armoire pour salle de classe	*
	Armoire pour Directeur d'école	*
	Armoire pour magasin	*
	Table-banc pour élèves	*
	Bureau et chaise pour enseignants	*
	Bureau et chaise pour Directeur d'école	*
Composante Soft		B

A : 1^{ère} priorité B : 2^{ème} priorité

La signe étoile (*) signifie que les composantes indispensables à chaque site et leur priorité sont liées.

Handwritten signatures

ANNEXE 4. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Le système de l'aide financière non remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1 Procédure de l'aide financière non remboursable

Le programme d'aide financière non remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Demande	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etudes	(Etude préliminaire/étude du concept de base effectuée par la JICA)
Estimation et approbation	(Estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
Détermination de l'exécution	(Echange de Notes entre les deux gouvernements)
Exécution	(Mise en oeuvre du Projet)

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (ministère des Affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le projet convient au cadre de l'aide financière non remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la recommandation du consultant, la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2 Emplacement de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmé par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

3 Plan de l'aide financière non remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que le désastre naturel, la durée de l'aide financière non remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) Achat des produits et services à fournir

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat des produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- a) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction ;
- b) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements ;
- d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ;
- e) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés ; et,
- f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) Usage adéquat

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable.

7) Réexportation

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement Bancaire (A/B)

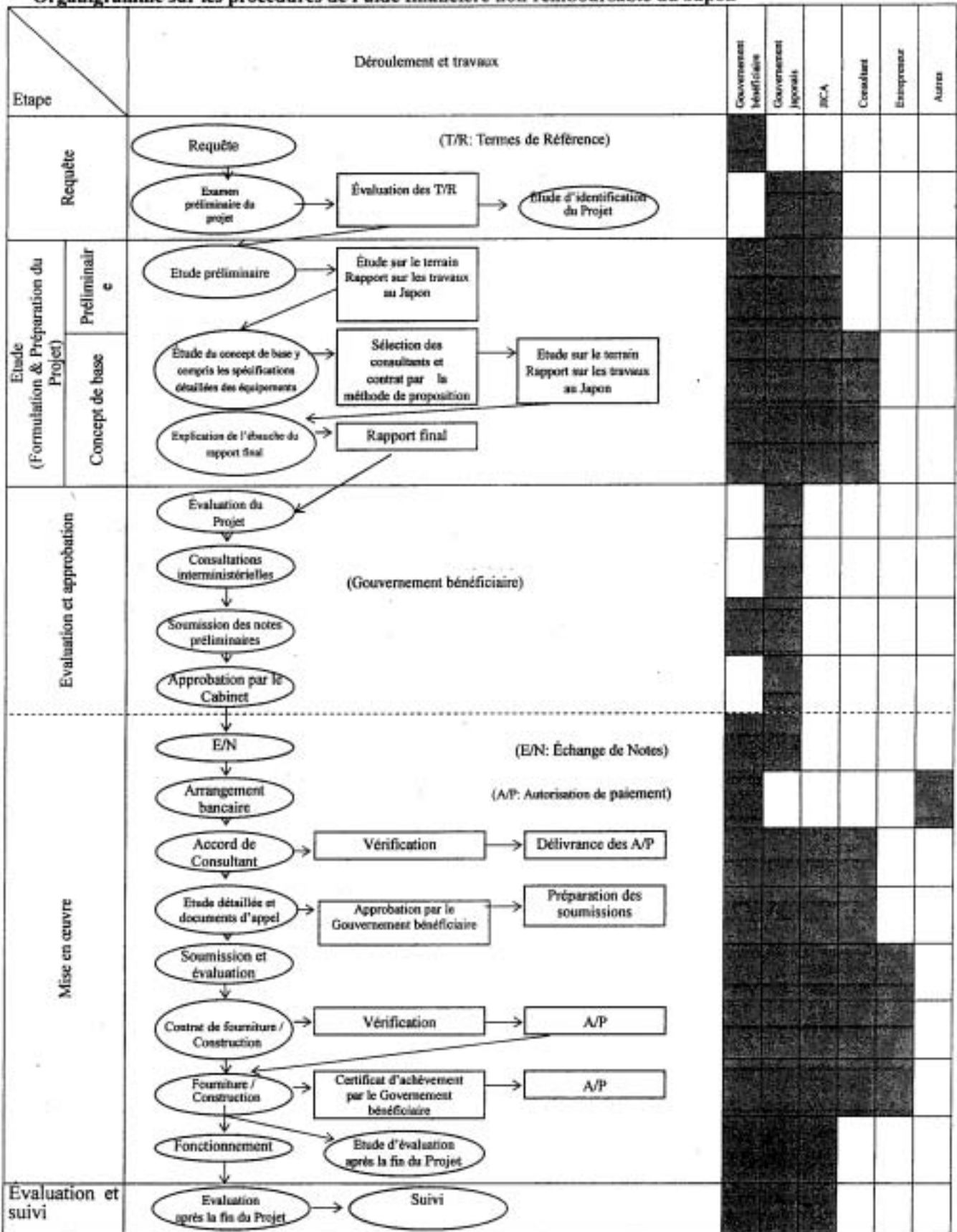
a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

Organigramme sur les procédures de l'aide financière non remboursable du Japon



Note: Cet organigramme indique les procédures dans le cas où l'étude du concept de base comprend la préparation des spécifications détaillées des équipements.

Handwritten signatures and initials.

ANNEXE 5. Mesures à prendre par le pays bénéficiaire

Mesures principales à prendre par chaque gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par l'aide non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking	●	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. Disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution dans le site		●
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		●
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		●
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables chaises et autres)		●
	b. Equipements du Projet	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	●	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) Transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(●)	(●)
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		●
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

(和訳)

中央アフリカ共和国
小学校建設計画
事業化調査 協議議事録

中央アフリカ共和国(以下「中ア国」と記す)政府の要請に基づき、日本国政府は「小学校建設計画」(以下「プロジェクト」と記す)に関する事業化調査の実施を決定し、その実施を独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」と記す)に委託した。

JICA は中ア国へ JICA 資金協力支援部準備室 事業調査第二課長 村瀬 達哉を団長とする事業化調査団を派遣した。同調査団の中ア国における滞在は、2008年8月21日から9月12日までである。

協議及びサイト調査を通じ、双方は付属書に記述された主要事項に同意した。

バンギ、2008年9月11日

村瀬 達哉
JICA 基本設計調査団 団長

M. René-Patrice OUANEKONE
ミッション担当・万人の教育計画及び国
家教育開発計画・教育養成責任者
国家教育・識字・高等教育・研究省
中央アフリカ共和国

Mme Désirée Julienne GAUDEUILLE
二国間協力局長
経済・計画・国際協力省
中央アフリカ共和国

付属書

1. プロジェクトの目的

本プロジェクトは、計画対象地域における小学校教室建設により、初等教育環境を改善することを目的とする。

2. プロジェクト地域

本プロジェクト地域は、バンギ市及びオンベラ・ムポコ県とする。(別添 1 参照)

3. 責任機関及び実施機関

本プロジェクトの責任機関及び実施機関は、以下の通りである。また、組織図はそれぞれ別添 2 の通りである。

責任機関：国家教育・識字・高等教育・研究省

実施機関：学校施設・機材局

4. 要請内容

中ア国側は、最終的に別添 3 の通り要請した。JICA はこれら要請内容の妥当性を日本で検討し、基本設計及び詳細設計の見直しを行った上で日本政府の承認を求めることになる。

5. 日本の無償資金協力制度

5-1. 中ア国側は、調査団が説明した別添 4 に記載された日本の無償資金協力制度について理解した。

5-2. 日本側は、2008 年 10 月以降の日本の新たな無償資金協力制度にかかる概要を説明し、中ア国側はこれを理解した。日本側は中ア国側に対し、その新たな無償資金協力制度にかかる詳細を後日説明する予定である。また、11 月頃、日本側は、本件にかかる E/N 及び G/A の案を中ア国側に提示する予定であり、本案にかかる中ア側の文書による同意が、プロジェクト実施に要求される条件の一つとなる旨説明し、中ア国側は了解した。

5-3. 中ア国側は、無償資金協力でプロジェクトが実施される際には、プロジェクトの円滑な実施のために、別添 5 に記載されたとおりの必要な措置を行う。

6. 今後のスケジュール

6-1. 本調査団は 2008 年 9 月 12 日をもって調査を終了する。

6-2. 日本側は国内解析において協力対象を検討し、E/N 案及び G/A 案の提示の前に、結果を郵送またはメールにより中ア国側に提示する。

6-3. 本調査においては、事業化概要説明調査団を予定していないところ、上記 6-2 の検討結果において、協力内容に大きな変更が生じない場合は、中ア国側は異議なく変更を受け入れる旨了解した。

6-4. JICA は事業化調査報告書を完成し、2008 年 12 月頃に中ア国側に送付する予定である。

7. その他協議事項

7-1. 協力対象

中ア国側は、本プロジェクトの協力対象を前回の事業化調査において確認した協力対象と同様の内容とすることを強く希望したが、日本側は、国内解析の結果、協力対象の見直しが必要となる可能性があることを説明し、中ア国側は理解した。

また、協力対象の調整が必要となった場合は、別添 3 に記載した中ア国側の優先順位に基づき、検討を行うことで合意した。

なお、学校数または教室数に影響のない変更の場合は、大きな変更とは見なさないこととする旨、中ア国側は合意した。

7-2. 中ア国側負担事項

(1) 中ア国側は、現在、負担事項にかかる予算として 3000 万 FCFA を計上しているが、下記の負担事項の実施に際し、追加的に必要となる 7000 万 FCFA を 2009 年度予算として確保する旨、確約した。

- a) 水道引き込み工事
- b) 電気引き込み工事
- c) 建設用地の整地
- d) 建替校舎等の既存施設の解体・撤去、樹木等の伐採
- e) 代替教室の確保

(2) 中ア国側は、上記負担事項をプロジェクトの入札公示前までに完了することを確約した。

ただし、d)のうち、現在利用している既存施設の解体・撤去については、本邦施工業者との契約締結（の指名手続き）後、速やかに解体に着手する旨合意した。

なお、日本側は、期限内での完了ができないサイトは、本プロジェクトの対象外とすることを説明し、中ア国側の了解を得た。

(3) 中ア国側は下記の負担事項について適切な措置を取ることを確約した。

- ・本プロジェクト実施に際し、本邦業者及び現地地下請け業者の購入する資機材に課される輸入関税・付加価値税（VAT）及びサービスにかかる税金の免除
- ・プロジェクトの日本側関係者に対する中ア国出入国及び滞在のための便宜供与

(4) 中ア国側は、プロジェクトの実施のための資金を受け取るため、日本の銀行に口座を開設し、日本の銀行と銀行間取極（B/A）を結ぶこととなる。中ア国側はこの手続きに必要な予算を確保することを確約した。

7-3. 中ア国側は本プロジェクトを実施する上で、邦人関係者に対する必要で十分な安全対策を行うことを確約した。

7-4. 教員の配置

中ア国側は、現在、毎年、地方にて約 450 名（世銀支援）、中央にて約 150 名（政府）の教員養成を実施しており、本プロジェクトにおいて建設する教室に教員を適切に配置することを確約した。

7-5. 双方は本プロジェクトにかかる情報については、プロジェクトの入札段階まで公表せず、秘扱いとする旨合意した。

なお、今次事業化調査では概要説明調査を行わないところ、今後、提示予定の概算事業費については、プロジェクトに関連する全ての契約の署名前に、写しを取ったり第三者に公表したりしてはならないことを双方合意した。さらに、中ア国側は、提示される概算事業費は最終的なものではなく、修正される可能性があることを理解した。

（添付資料）

別添 1：サイト地図

別添 2：担当省組織図

別添 3：要請内容

別添 4：日本の無償資金協力制度

別添 5：先方負担事項

5. 事業事前計画表（事業化調査時）

<p>1. 案件名</p>
<p>中央アフリカ共和国 小学校建設計画</p>
<p>2. 要請の背景（協力の必要性・位置付け）</p>
<p>中央アフリカ共和国（以下「中ア」国という）は 1997 年 11 月、我が国に対して、バンギ市及びオンベラムポコ県における児童の学習環境の改善及び初等教育就学率の向上を目的とした教室・学校施設の建設と教育機材の整備のための無償資金協力を要請した。これを受けて日本国政府は 2001 年（平成 13 年）度案件として調査、閣議請議を経て 2002 年 3 月には E/N 等書簡署名を行い、施工業者入札まで至ったが、「中ア」国の政情不安により事業が中断した。この度改めて以下に述べる同国開発目標達成の為、2006 年 4 月に「中ア」国政府より日本国政府に対して本計画の実施（再開）が要請された。</p> <p>「中ア」国は中期国家計画として「経済社会政策方針文書」を 2006 年 8 月に策定し、安全強化及び平和の強化、グッドガバナンス及び制度能力の強化、マクロ経済の安定化、社会サービスへのアクセス及び基礎的インフラの改善を開発計画 4 つの柱として掲げている。その中で社会サービスへのアクセス及び基礎的インフラの改善における優先事項の一つとして良質な基礎教育へのアクセス改善を挙げており、100 教室の建設及び 300 教室の改修を計画している。</p> <p>また教育分野の開発計画として「万人のための教育国家行動計画（2004～2015 年）」が策定され、「2015 年までにすべての児童に良質な初等教育を受けさせる」という目標を掲げ、指標として 6～16 歳の児童の初等教育へのアクセス率を 40%から 100%に増加させること、教室あたりの生徒数を 76 人から 50 人に低減すること等を挙げている。</p> <p>「中ア」国では、特に都市部において教室数が不足しており、1 教室あたりの生徒数が 100 人を超える。また既存校舎の老朽化も著しく学習環境が非常に悪い。</p> <p>上記「中ア」国の開発目標達成の為にには学校の整備が必要不可欠である。</p>
<p>3. プロジェクト全体計画概要</p>
<p>(1) プロジェクト全体計画の目標（裨益対象の範囲及び規模） 首都バンギ市及びオンベラムポコ県において児童の学習環境が改善される。 《裨益対象の範囲及び規模》 中央アフリカ共和国バンギ市及びオンベラムポコ県の就学児童及び教員 35,872 人</p> <p>(2) プロジェクト全体計画の成果 ア．<u>小学校が整備される。</u> イ．<u>校舎の維持管理方法が確立される。</u></p> <p>(3) プロジェクト全体計画の主要活動 ア．<u>小学校を整備する。</u> イ．<u>校舎の維持管理方法の訓練を実施する。</u></p> <p>(4) 投入 ア．<u>日本側（＝本案件）：無償資金協力 11.88 億円</u> イ．相手国側 （ア）必要な人員・教職員の配置・給与</p> <p>(イ) 施設の運営維持管理に係る経費</p> <p>(5) 実施体制 主管官庁：国家教育・識字・高等教育・研究省 実施機関：学校建設機材局</p>

4. 無償資金協力案件の内容

(1) サイト

中央アフリカ共和国バンギ市及びオンベラムポコ県の小学校 11 校。

(2) 概要

対象校において小学校の建設。

対象校において教室に付属する家具、備品の調達。

対象校において校舎の維持管理に関する技術指導。

(3) 相手国側負担事項

建設用地内の既存構造物・樹木等の障害物撤去及び整地

電力及び給水の用地内までの引き込み

銀行手数料

(4) 概算事業費

概算事業費 12.03 億円

(無償資金協力 11.88 億円、「中ア」国側負担 0.15 億円)

(5) 工期

入札期間を含め 26 ヶ月の工期

(6) 貧困、ジェンダー、環境及び社会面の配慮

特になし

5. 外部要因リスク

政治、経済、治安が安定し、現状が維持される。

6. 過去の類似案件からの教訓の活用

特になし

7. プロジェクト全体計画の事後評価に係る提案

(1) プロジェクト全体計画の目標達成を示す成果指標

対象校の指標	現状 (2008 年)	計画後 (2011 年)
対象 11 校の収容可能生徒数	6,050 人	11,500 人

(2) 評価のタイミング

2011 年以降 (施設完工後)

6. ソフトコンポーネント計画書

中央アフリカ共和国

小学校建設計画

事業化調査

ソフトコンポーネント計画書

平成 20 年 12 月

株式会社 福渡建築コンサルタンツ

ソフトコンポーネントを計画する背景

中央アフリカ共和国(以下「中ア」国とする)は、首都バンギおよび首都に隣接するオンベラ・ムポコ県を対象に、児童の学習環境・就学率の改善を目的とする「小学校建設計画」を策定し、その中で必要な予算を自助努力で確保することが困難な教育施設の建設、及び関連機材の整備について、1997年11月、我が国に支援の要請を行った。「中ア」国からの要請を受け、2001年度(平成13年度)案件として調査を実施、閣議請議を経て2002年3月にはE/N署名、業者入札まで行われたが、同国の政情不安の影響のため事業が中断となった。政情が回復し、2006年4月に改めて本プロジェクトの実施(再開)について「中ア」国政府より要請がなされ、2007年2月に事業化調査を行ったが、「中ア」国側負担事項が滞り、結果、本計画は再度中断された。2008年になり、「中ア」国は負担事項の履行を開始したことから、本計画の再開が決定された。

本計画により建設される予定である小学校施設は現地の一般仕様であり、既存小学校施設と同様の維持管理方法により長期的な施設活用が期待できる。しかし維持管理活動の主体となる父母会の資金不足及び維持管理方法の不確立などの理由により十分な維持管理がなされていない学校が多く、本計画の対象校も例外ではない。また、対象校のサイト調査を行った結果、壁や屋根の補修等の大規模な修繕以前に、教室やトイレの日常的な清掃が行われている形跡はなく、ゴミや糞尿が散乱している現状が確認された。

以上の背景から、小学校施設の維持管理について解決すべき課題は以下のようにまとめられる。

(解決すべき課題)

- 1) 政府・学校・父母会それぞれの役割分担を含めた学校の運営、維持管理体制が十分に確立しておらず、活動内容、責任所在などが不明確である。
- 2) 教員、生徒、地域住民の小学校施設に対する共有意識(自分たちの学び舎を大切に利用しようという意識)が乏しい。
- 3) トイレの数が生徒数と比較し圧倒的に不足しているため、利用と維持管理のバランスが取れず、結果として便器に糞尿がつまり使用不能な状態となっている。
- 4) 小学校施設の清掃活動が行われていない。したがって、活動主体、管理体制、責任所在が定まっていない。
- 5) 清掃方法が確立していない。

このような状況を背景として、2006年4月に、「中ア」国政府より本プロジェクトにより建設される施設を適切に利用するための維持管理活動方法及び体制の確立と強化を目的とした、維持管理ソフトコンポーネントの実施が要請された。本計画は、施設修繕に必要な維持管理備品の整備を先方負担事項としており、本計画実施期間中には整備されない恐れがあること、ならびに国家教育省や父母会の組織強化と資金確保が大規模な施設修繕には不可欠であることから、本ソフトコンポーネントでは施設修繕に関する維持管理活動に対する支援は計画立案要領の指導程度に留めることとし、第一段階として日常的な清掃活動の浸透に主眼を置いたソフトコンポーネント計画を策定することとする。

ソフトコンポーネントの目標

上記の解決すべき課題に対して以下の目標を設定する。

政府、学校、生徒等の施設維持管理における役割分担が確立し、日常清掃活動・維持管理活動の実働主体、管理体制、責任所在が明確化される。

清掃活動指導がなされた学校において教員、生徒、地域住民の学校施設に対する共有意識が向上し、学校施設を大切に利用するようになり、施設の長寿命化につながる。

対象校における教員により学校施設の維持管理計画が策定され、父母会の協力が得られる地域では住民参加による簡易的な便所の建設計画が検討され、維持管理計画に盛り込まれる。

清掃活動方法が確立され、適切な清掃活動が日常的に実施される。

ソフトコンポーネントの成果

ソフトコンポーネント完了時に期待される直接的成果は以下のとおりである。

国家教育省、学校建設機材局の清掃活動指導體制確立への方向付けがなされる。

学校建設機材局及び対象校に清掃活動指導マニュアルが整備され、対象校の生徒に対しマニュアルに基づいた清掃活動指導が行われる。

対象校において生徒による清掃活動が日常的に実施される。

対象校において学校施設の維持管理計画が策定される。

対象校において住民参加による簡易的な便所の建設の可能性が検討される。

成果達成度の確認方法

上記成果の達成度を確認する指標は以下のとおりである。

学校建設機材局における担当配置と、対象校との連絡体制の整備状況、維持管理活動への政府の予算配分等について学校建設機材局に対してヒアリング調査を行う。

マニュアルを利用した清掃活動指導の授業が適切に行われているか対象校を視察する。

対象校の既存施設における清掃状況のモニタリング調査を行う。

学校レベルにおける施設運営・維持管理計画及びトイレの建設計画・予算確保の方法等について対象校教員に対してヒアリング調査を行う。

ソフトコンポーネントの活動（投入計画）

上記の各成果達成へのアプローチは以下のとおりである。

清掃活動管理に関する提案書の作成

学校建設機材局担当者に対し、本ソフトコンポーネントの意義と役割について説明する。マニュアル作成に先立ち、担当者と協力し清掃活動を普及させるために必要な措置を協議する。特に、清掃方法の伝達、清掃状況の報告、情報蓄積の手法について討議し、全国の学校における清掃活動の普及と維持管理状況の把握が将来的に可能となるような体制確立のための提案書を作成する。

清掃指導マニュアルの作成

学校建設機材局は 1989 年～1995 年、OPEC、世銀、及び BAD の援助により、バンギ市内および BANGASSOU にて、父母会、児童の両親、教員、校長、教員養成段階の生徒（教員養成学校 ENI）等、関心がある住民を対象に維持管理セミナーを開催した。その際使用した学校施設維持管理マニュアルが現存しているが、教育省の資金不足によりそれ以降は維持管理に関するセミナー活動あるいはマニュアルの配布は行われていない。

本ソフトコンポーネントにおいて作成するマニュアルは上記マニュアルを基に、以下の費用をほとんどかけずに実施可能な 2 つの項目に特化した簡易版とし、貧困地域や父母会の活動が十分でない地域においても実用的なマニュアルとすることで、将来的には全国学校への普及を期待する。なお、マニュアルの内容については学校建設機材局維持管理課担当官と随時意見交換し、修正を加えることとする。

日常的な清掃活動の指導要領

学校レベルでの施設維持管理計画策定要領

日常的な清掃活動の指導要領

既存のマニュアルは父母会、教員等地域の大人を対象としたものであったが、本ソフトコンポーネントで作成するマニュアルは以下の内容を含み、教員が生徒に清掃活動を指導するための指導要領の形式をとり、施設共有意識がそれを利用する教員及び生徒全員に浸透することを図る。

衛生環境向上の重要性

日常的な清掃活動の必要性

日常的な清掃活動の方法と役割分担

生徒に対する清掃活動指導要領

清掃チェック表

その他

学校レベルでの施設維持管理計画策定要領

学校施設を長期的に有効利用するためには、上記の日常清掃活動を継続的に行うことに加え、学校全体における施設状況の把握と問題点の認識、及びその問題解決のための計画策定を的確に行ったうえでの施設維持管理を実施することが必要である。本計画においては、実際の施設維持管理活動実施の指導は学校における維持管理備品の不足や父母会の脆弱性、及び資金確保の困難性から対象外とするが、維持管理計画の策定までをマニュアルに盛り込み、対象校における教員が的確な維持管理計画を策定できるよう指導を行うこととする。

また、便所数の圧倒的な不足が既存の便所の維持管理を困難にし、結果として使用不能な状態に陥っている現状から、住民参加による簡易的な便所の建設を促し不足を緩和・解消するため、便所の仕様、建設方法、必要な資材・労務、建設コスト等を住民に理解しやすくまとめた形で維持管理計画の立案要領に盛り込む。

簡易便所の図面・仕様・建設方法・必要な予算
小学校レベルにおける維持管理計画策定要領
その他

清掃指導マニュアルの配布

上記のとおり作成したマニュアルを対象既存校 8 校に対し必要部数を印刷・製本し配布する。マニュアルは教員をターゲットとしたものであり、次項に述べるワークショップに参加させる対象校の教員数分配布することとする（1 サイトあたり 20 冊とする）。このマニュアルは校長が一括して管理することとし、配布の際には校長より受領証を受け取ることとする。

マニュアルを活用した清掃指導の研修実施

対象校の教員がマニュアルの内容を習得するためにどのようなトレーニングとワークショップが必要かを検討し、研修内容の策定を行う。現時点で想定される研修内容は以下のとおりである。

日常的清掃指導要領に係るワークショップ

教員が生徒役、現地再委託先技術者が教師役となり、模擬授業の例を示す。

教員が教師役となり模擬授業を行い、その内容について議論する。

研修対象校の教員のマニュアルに対する理解と指導要領の方法が共有される。

維持管理計画策定要領に係るワークショップ

指導者がある学校の事例をサンプルに必要な維持管理計画策定の例を示す。

教員が自らの学校における問題点を議論し、問題意識を共有する。

教員が問題点の優先度を議論・共有し、維持管理計画策定を行う。

上記のように策定した研修プログラムを本計画対象既存校 8 校に対して実施する。清掃活動指導要領に関しては、ワークショップにおいて共有した指導方法に基づいて、教員より生徒に対し指導授業を実施し、清掃活動の重要性を広く認識してもらうことにより効果を発現させることを図る。

ワークショップを実施するにあたり必要と考えられる機材を以下に示す。

カード、パネル等指導用文具 ほうき、ちりとり、バケツ等施設室内清掃用具 スコップ、一輪手押車、熊手、じょうろ、草刈がま等敷地清 掃用具 石鹸、マスク等衛生指導用備品
--

モニタリング調査

研修・セミナー実施後、一定の期間を置いて、研修・セミナーにより指導した活動が実施されているかどうかを現地で視察及びヒアリング調査にて確認する。具体的には以下の内容を含むモニタリングを行う。

- 教員の生徒に対する清掃活動指導の実施状況
- 生徒による日常的な清掃活動の実施状況
- 対象校における既存施設の清掃状況
- 対象校の維持管理計画の策定状況
- 住民参加による便所建設計画の可能性検討結果
- その他

以上、これらの活動に対する実施リソース、ターゲットグループ、成果品は下表のようにまとめられる。

No	活動内容	実施リソース	M/M	対象	成果品
1	清掃活動管理に関する提案書の作成	日本人技術者		学校建設機材局局长 学校建設機材局維持管理課	提案書
		計画・予定説明 提案書確認・協議 計	2.5日 5日 7.5日(0.25M/M)		
		現地人補佐			
		計画立上げ 提案書確認・協議 計	15日 7.5日 22.5日(0.75M/M)		
2	清掃指導マニュアルの作成	日本人技術者		学校建設機材局維持管理課	マニュアル
		作成方針指導	7.5日(0.25M/M)		
		現地人補佐			
		作成方針指導 マニュアル確認 計	7.5日 15日 22.5日(0.75M/M)		
3	清掃指導マニュアルの配布	現地 NGO		計画対象既存校 8校 校長	受領書
		マニュアル配布	研修実施時に印刷・配布		
		現地 NGO			
		業務主任 マニュアル作成 マニュアル修正 計	52.5日 37.5日 x2人 15日 x2人 157.5日(5.25M/M)		
4	清掃指導研修の実施	日本人技術者		計画対象既存校 8校 教員	研修報告書
		研修方針指導	15日(0.5M/M)		
		現地人補佐			
		研修方針指導 研修結果確認 計	30日 30日 60日(2.0M/M)		
5	モニタリング調査	日本人技術者		計画対象既存校 8校 学校建設機材局局长	実施状況報告書 完了報告書
		モニタリング監督 成果報告 計	25日 5日 30日(1.0M/M)		
		現地人補佐			
		モニタリング監督	30日(1.0M/M)		
現地 NGO (2人)					
	業務主任 モニタリング実施 計	30日 30日 x2人 90日(3.0M/M)			

ソフトコンポーネントの実施リソースの調達方法

本ソフトコンポーネントにおける日本側の活動内容は、主として提案書・マニュアルの作成及びワークショップの開催にある。したがって、仏語および現地語にて学校建設機材局カウンターパートや教員とコミュニケーションが取れる現地人を最大限活用することを検討する。

2007年2月の現地調査において、本ソフトコンポーネントの再委託先候補として、以下の NGO にヒアリングを行った。各 NGO の概要は以下の表に示すとおりである。

ICDI (Integrated Community Development International)

ICDI はアメリカを本拠とする開発を通してキリスト教の布教を目的とする NGO で、中央アフリカでは 2004 年より活動を行っており、主な活動分野は HIV/AIDS に対する啓発活動と井戸掘削である。2006 年までの 2 年間で全国 60 箇所の井戸を掘削し、33 団体にたいする HIV/AIDS に対する啓発活動を行っており、2006 年上半期のプロジェクト投資額は 67,564,808FCFA であり、資金の大半は教会からの寄付金による。その他、バンギ周辺において孤児のための診療所建設の経験がある。地域住民の生活向上において飲料水の確保が最重要課題であるとの認識の下、現在は井戸掘削プロジェクトを主体に活動しているが、資金不足のため計画目標数(200 箇所)に達せず停滞している状況である。中央アフリカ事務所長を務める Zokoé 氏は、過去教育大臣、保健大臣等政府の要職を経験しており、教育の衛生環境改善につながる本計画に多大な興味を示していた。本計画の再委託にあたって、セミナー開催による啓発活動のノウハウも十分有していると考えられるが、財務状況において不安がある。

CREPA (Centre Régional pou l'Eau Potable et l'Assainissement)

CREPA はブルキナファソに本拠を構える地域規模の国家間組織であり、飲料水、下水への持続的アクセスを推進し、衛生に対する行動変化の促進することを目的とし、中西部アフリカの仏語圏 17 カ国において活動を広げている。主にスイス協力部(DDC)、スウェーデン国際開発機構(ASDI)から資金の提供を受けており、中央アフリカでは 2004 年 8 月より井戸掘削・便所建設と周辺住民への啓蒙活動を主体とした衛生環境改善に向けた活動を始めた。2006 年には本計画対象校である BEGOUA 校において UNICEF と協同し便所棟及び教員宿舎の雨水タンクを建設した。現在、地方の 25 校において井戸及び便所の建設計画を行っている。給水分野のエンジニア、社会学者等で構成する 4 人を 1 組のチームとして各村に派遣し、井戸・便所の建設を指揮する傍ら、教師に対する維持管理指導を通じて地域住民への啓蒙活動を行う。CREPA は本計画への参加に意欲的であり、同時に十分な人材・ノウハウを有していると考えられ、有力候補の一つである。

COOPI (Cooperazione Internazionale)

COOPI はイタリアを本拠地とする国際 NGO で、中央アフリカでは 1974 年より活動を行っており、主な活動分野は健康、教育、農村開発、緊急人道支援である。教育分野では、地方における校舎や井戸の改修を実施する傍ら、コミュニティ教員の養成を行っている。各サイトにつきバンギで訓練された 5 人の普及員を 2~5 日間対象地域に派遣し、教員候補に対する

教職指導をすると同時に、地域住民に対して教育に対する意識向上のためのセミナーを開催し、コミュニティ教員の給与のための住民負担を促し、その管理方法なども指導している。資金、人員ともヒアリングを行った 4 つのなかでは最も充実しているが、本ソフトコンポーネントのような施設維持管理指導の経験はなく、本計画の受注意思はなかった。

Caritas Bangui

国際カリタスは 1951 年に認可された社会活動、救援活動団体で、国際 NGO 組織であり、Caritas Bangui は 1996 年に設立されバンギ市及びオンベラムポコ県を対象に、啓発活動、緊急支援、人間開発分野などにおいて活動を広げ、特に教育分野では児童に対する HIV/AIDS に対する啓蒙活動を展開している。現在までに 3,000 人の児童に対して啓蒙活動を実施しており、活動内容はワークショップの開催とマニュアル作成及び配布、モニタリング評価と、本計画の一連の活動内容と一致している。バンギ事務所には中央指導者として 4 人の技術者及び社会学者を配置し、各地域に 1 人ずつ訓練された活動員を派遣して啓蒙活動を実施する。サイトあたりの実施期間は約 1~2 週間であり、実施後活動員は資金管理を含めた活動内容報告書を作成し中央に提出した後、実施状況について中央指導チームからモニタリング評価が実施される。最新版の年次報告書は作成中であり入手できず各プロジェクトの具体的な実施状況は掴めなかったが、本計画に対して意欲的であり、また実施するキャパシティはあるとの印象を受けた。

これら 4 団体について、本ソフトコンポーネントの実施能力に対する検討結果は以下の表に示すとおりであり、CREPA に再委託することが最も適切であると考ええる。

検討項目	IDCJ	CREPA	COOPI	Caritas
類似業務の経験				
啓蒙活動の経験				
便所建設指導の経験	×		×	×
本ソフトコンに必要な人材				
社会学者の有無	不明			
建築技術者の有無			×	×
財務状況	×			×
本ソフトコンの受注意欲			×	
総合評価			×	

ソフトコンポーネントの成果品

清掃活動・維持管理活動管理体制確立に係る提案書
清掃指導・便所建設指導マニュアル
ワークショップ実施結果報告書
モニタリング調査報告書（ヒアリング・アンケート結果含む）
完了報告書

ソフトコンポーネントの概算事業費

（単位：千円）

	金額
ソフトコンポーネント概算事業費	18,379
内現地再委託費	6,958

相手国実施機関の責務

学校建設機材局

本ソフトコンポーネントは本小学校建設計画の対象校 11 校のうち、既存校 8 校を対象として実施する。これはバングィ市内の小学校でもごく一部の数であり、将来的には「中ア」国全土の小学校において日常的に清掃活動が行われ施設の持続的な利用を可能にするため、また、維持管理計画を学校レベルで策定し、その情報を中央省庁が管理し適切な予算配分をすることで施設の維持管理を可能にするためには、本ソフトコンポーネントで作成されるマニュアルを全国の小学校に配布し、ワークショップを開催するとともに、それを管理する体制が「中ア」国政府に確立される必要がある。

本ソフトコンポーネントにおいては学校建設機材局の維持管理課担当官と協議の上、上記管理体制確立のための提案書を作成し「中ア」国政府に提示するが、「中ア」国政府にはその提案書に基づいた管理体制の確立及び予算配分が求められる。

対象校教員

本ソフトコンポーネントにおいては、教員を対象に清掃活動の生徒への指導要領を指導するワークショップを開催する。対象となる教員はワークショップへの積極的な参加と、その後の生徒たちに対する適切な清掃活動指導を行うことが求められる。

7. 参考資料 / 入手資料リスト

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	デジタル コピー	発行機関	発行年
1	LOI DE FINANCES 2008 但し、本プロジェクトに関する予算が記載されているページのみ。	図書	コピー	「中ア」国政府	
2	DEVIS DES TRAVAUX ELECTRICITE	図書	コピー	ENERCA	2007年9月
3	RAPPORT FINANCIER ET D'ACTIVITES	図書	コピー	FNAPEC	2008年9月
4	安全ブリーフィング配布資料	図書	コピー	国連	
5	PROGRAMME EDUCATION DE BASE ET PARITE DES SEXES YE 703	図書	コピー	UNICEF	